

# Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs Séance plénière du 27 novembre 2019

## **Présents**

### **Président**

Monsieur Denis THURIOT, Maire de Nevers et Président de l'Agglomération de Nevers

### **Au titre des parlementaires**

Madame Frédérique TUFFNELL, Députée de Charente-Maritime

Madame Pascale BORIES, Sénatrice du Gard

Monsieur Philippe BOLO, Député du Maine-et-Loire

Monsieur LARIVE, Député de l'Ariège

### **Au titre des élus**

Monsieur André VIOLA, Président du Conseil départemental de l'Aude

Madame Laurence MOTOMAN, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine

Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire du Moule, Guadeloupe

### **Au titre des personnalités qualifiées**

Monsieur Jean-Michel TANGUY, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) / Groupement d'intérêt scientifique hydraulique pour l'environnement et le développement durable (GIS HEDD)

Monsieur Christian SANCHIDRIAN, Union nationale des associations de lutte contre les inondations (UNALCI)

Monsieur Philippe LAGAUTERIE, France nature environnement (FNE)

Madame Sylvette PIERRON, Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME)

Madame Elsa ROTHSCHILD, Caisse centrale de réassurance (CCR)

Madame Pascale POUPINOT, Agence d'urbanisme Oise les Vallées

Monsieur Christophe DELCAMP, Fédération française de l'assurance (FFA)

Monsieur Philippe ESTINGOY, Agence qualité construction (AQC)

Madame Anne LE FRIANT, Institut de physique du globe de Paris (IPGP)

### **Au titre des Ministères**

#### Service rattaché au Premier Ministre

Monsieur Laurent DUCAMIN, Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)

#### Ministère des Outre-Mer

Monsieur Georges SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

#### Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Monsieur Patrick SOULÉ, Direction générale de la prévention des risques

Madame Laure TOURJANSKY, Direction générale de la prévention des risques, Service des risques naturels et hydrauliques

Monsieur Thierry HUBERT, Direction générale de la prévention des risques, Service des risques naturels et hydrauliques

Madame Katy NARCY, Direction générale de la prévention des risques, Service des risques naturels et hydrauliques

Monsieur Nicolas MONIÉ, Direction générale de la prévention des risques, Service des risques naturels et hydrauliques, Bureau de l'action territoriale

Monsieur Jean-Victor MICHEL, Direction générale de la prévention des risques, Service des risques naturels et hydrauliques, Bureau de l'action territoriale

Madame Sylvie GRECIET, Direction générale de la prévention des risques, Service des risques naturels et hydrauliques, Bureau de l'information préventive

Monsieur Mathieu GUIOT, Direction générale de la prévention des risques, Service des risques naturels et hydrauliques, Bureau de l'information préventive

#### Ministère de la Cohésion et des Territoires

Monsieur Richard DANJOU

#### Ministère de l'Economie et des finances

Madame Estelle JACQUES

#### Ministère du Travail

Madame Catherine MOSMANN

#### Ministère de l'Education Nationale

Monsieur Stéphanie CHAULET-MAURO

#### Ministère des Sports

Madame Alexandra BONTEMPS-WEISHAUP

#### Ministère de l'Intérieur

Madame Constance RITZ

#### Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Monsieur Arnaud RAYAR

### **Au titre des personnalités invitées**

Monsieur Nicolas BAUDUCEAU, Caisse centrale de réassurance (CCR)

Monsieur Hubert FALLET, Agglomération de Nevers

**Absents excusés**

Monsieur Christophe PRIOU, Sénateur de Loire-Atlantique  
Monsieur Guillaume GONTARD, Sénateur de l'Isère  
Madame Marie-France BEAUFILS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps  
Monsieur Noël FAUCHER, Maire de Noirmoutier-en-l'Île  
Madame Anne MANGENEY, IPGP  
Madame Stéphanie BIDAULT, CEPRI  
Madame Sabine FOURCADE, Ministère des solidarités et de la santé  
Madame Hélène PERRET, Ministère des armées  
Madame Elisabeth VAN DE MAELE, Ministère de l'agriculture  
Monsieur Didier MARQUER, Ministère de l'enseignement supérieur  
Monsieur Eric CHUBERRE, Ministère de la justice  
Monsieur Philippe CIEREN, Ministère de la culture  
Ministère de l'action sociale et des comptes publics

## *Ordre du jour*

I.	Accueil par le nouveau Président, Denis Thuriot, Maire de Nevers et Président de l'Agglomération de Nevers	5
II.	Présentation du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM) et des évolutions prévues par la Direction générale de la prévention des risques (DGPR)	5
III.	Tour de table : attentes et propositions des participants	6
IV.	Point d'actualités	11
V.	Fonctionnement du dispositif catastrophes naturelles présenté par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)	14
VI.	Réflexions sur la modernisation de l'information préventive et l'information acquéreurs-locataires	14
VII.	Propositions pour les suites des travaux du COPRNM	15

*La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.*

## **I. Accueil par le nouveau Président, Denis Thuriot, Maire de Nevers et Président de l'Agglomération de Nevers**

### **Denis THURIOT, Président du COPRNM**

Je souhaite la bienvenue aux membres du COPRNM pour cette nouvelle mandature et adresser mes remerciements à Christian KERT, mon prédécesseur, dont les dix années d'engagement ont fortement contribué aux travaux réalisés tant au sein de cette instance que de la Commission Mixte Inondation.

Le rôle du COPRNM en matière de prévention des risques naturels lui confère une importance prégnante dans la prise en charge des enjeux de développement durable et d'adaptation au changement climatique. Il peut être avant tout considéré comme un lieu d'échange permettant de concilier les besoins concrets et spécifiques des acteurs et territoires concernés avec une politique étatique de long terme. Les réflexions que nous aurons à mener en groupes de travail ou en séances plénières devront être orientées vers le développement de propositions partenariales susceptibles d'impulser des actions concrètes et de mobiliser l'ensemble des acteurs de la prévention.

Malgré le départ de Christian KERT, l'AFPCN conservera un rôle majeur en collaboration avec le ministère ainsi qu'en tant que force de propositions au sein du COPRNM pour favoriser des échanges entre professionnels et partenaires institutionnels.

Compte tenu des échéances électorales à venir, il y a, en particulier, un enjeu fort qui sera l'accompagnement des nouveaux maires et élus communautaires.

Le COPRNM a aussi un rôle à jouer dans l'animation de la plateforme nationale de prévention des risques naturels. Par ailleurs, il pourrait être envisagé de s'appuyer sur le COPRNM, au moyen d'un groupe de travail de spécifique, en vue de préparer les prochaines Assises nationales. La journée du 13 octobre pourrait de même constituer une occasion d'organiser un certain nombre d'initiatives. Ainsi, une présence de l'instance au Congrès des maires pourrait participer de la stratégie de mise en valeur de son action. Une commémoration des dix ans de la tempête Xynthia sera organisée au cours de l'année 2020.

Afin de maintenir et de rythmer notre effort de réflexion, nous proposons que le COPRNM se réunisse sur un rythme biannuel, des groupes de travail plus réguliers étant également possibles.

La prochaine réunion du COPRNM est prévue pour le mois de mai.

## **II. Présentation du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM) et des évolutions prévues par la Direction générale de la prévention des risques (DGPR)**

### **Patrick SOULÉ, Direction générale de la prévention des risques**

Je vous prie de bien vouloir excuser Cédric BOURILLET retenu par l'examen de la loi « anti-gaspi ». Je remercie tous les membres du COPRNM pour leur implication.

Compte tenu de l'importance de l'apport des collectivités territoriales dans la prise de décisions en matière de prévention des risques naturels, je remercie tout particulièrement leurs représentants de participer à ces travaux d'amélioration du dispositif réglementaire.

Dans le cadre de l'effort de simplification des instances voulu par le Président de la République et le Premier Ministre, une fusion du COPRNM et du Conseil de Gestion du FPRNM (Fonds de prévention des risques naturels majeurs) (ou Fonds Barnier) est prévue au prochain printemps. Ses membres seront intégrés à notre instance. Un magistrat de la Cour des Comptes qui préside actuellement le CGFPRNM, deviendra Vice-Président du COPRNM pour préparer les points relatifs au FPRNM.

Le Fonds Barnier constitue à ce jour le principal outil de financement des divers programmes de prévention des inondations, de réduction de la vulnérabilité et de compensation des expropriations de biens exposés à un risque majeur. Les collectivités territoriales sont les principales bénéficiaires des 200 millions d'euros qui lui sont alloués annuellement.

Ce Fonds faisant toutefois l'objet de critiques, et d'attentes fortes, appuyer sa gouvernance sur le COPRNM permettra l'apport d'une expertise indispensable pour la défense de sa pérennité, laquelle devra nécessiter à terme une augmentation de ses recettes. En tout état de cause, les prises de position d'Elisabeth BORNE et d'Emmanuelle WARGON pour le maintien de cet instrument indispensable peuvent d'ores et déjà être rappelées.

Le regroupement de l'Observatoire National des Risques Naturels et du COPRNM est également prévu. Il participera au positionnement de ce dernier comme point focal des politiques publiques de prévention des risques et de baisse de la vulnérabilité, et en tant qu'instance de relais auprès de l'ensemble des acteurs de ce domaine, sur la base de la collaboration historique entre CCR, Mission risques naturels de la FFA et DGPR.

### **III. Tour de table : attentes et propositions des participants**

Le Président invite à un tour de table pour que les membres du COPRNM expriment leurs attentes.

#### **Pascale BORIES, Sénatrice du Gard**

En tant que sénatrice d'un département concerné par divers aléas, et notamment par les risques liés aux inondations ainsi qu'aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles, je confirme que nombre d'élus forment d'importantes attentes vis-à-vis des travaux du COPRNM.

Plusieurs points d'attention méritent d'être soulignés :

- Compte tenu de la multiplication des catastrophes naturelles, les modalités d'orientation et de suivi des fonds affectés doivent garantir que ceux-ci seront effectivement alloués au risque concerné, ainsi qu'à la reconstruction du bâti aux normes adéquates. Cet enjeu pourrait être pris en compte dans le cadre du projet de loi devant aboutir sous peu.
- Le Fonds Barnier ayant d'ores et déjà connu une augmentation des taux de cotisations associées, la réalisation d'une étude prospective concernant l'évolution des occurrences de catastrophes naturelles permettrait d'étayer une nouvelle demande d'augmentation ainsi que d'en étudier le montant.
- Compte tenu des remontées provenant des élus locaux, une amélioration des capacités de coordination entre les ministères concernés apparaît indispensable afin de garantir aux

collectivités territoriales qu'elles seront en mesure de mener leurs projets de constructions selon les textes en vigueur. Certaines communes sont actuellement dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations légales en raison d'injonctions contradictoires émanant de différents services de l'Etat.

### **Philippe BOLO, Député du Maine-et-Loire**

Le département de Maine-et-Loire est régulièrement soumis à des risques d'inondation, quoique les actions menées sur ce territoire en matière de ralentissement dynamique dans des zones de surstockage aient permis d'en limiter les effets. Les habitants concernés par les phénomènes de retrait-gonflement argileux font face à d'importantes difficultés en vue de défendre leurs intérêts concernant les dommages subis par leurs habitations, notamment en raison de l'actuelle application du critère géographique.

Une réflexion pourrait être envisagée concernant la contribution que le COPRNM serait susceptible d'apporter concernant l'évaluation de la pertinence des dispositions réglementaires en vigueur vis-à-vis des évolutions du risque climatique.

En tant que coprésident du groupe d'études inondations risques naturels et calamités agricoles de l'Assemblée Nationale, je suis également intéressé par la possibilité de réutiliser les excédents d'eau accumulés en hiver afin de pallier les phénomènes de sécheresse, qui constituent de même un risque non négligeable.

### **Michel LARIVE, Député de l'Ariège**

Je souhaite confirmer l'importance d'engager une réflexion sur les usages de l'eau ainsi que sur les conséquences de l'artificialisation des sols.

Au sein du département que je représente, nombre de territoires ruraux se trouvent dans l'incapacité de mener à bien les projets de prévention qu'ils souhaitent engager, et ce malgré une connaissance approfondie des risques en présence. Cette situation est principalement imputable aux limitations budgétaires du Fonds Barnier, qui aboutissent à un reste à charge que les petites communes ne sont pas en mesure de payer.

Afin de pallier ces lacunes, les élus ont procédé à une individualisation de leurs responsabilités. Malgré la mise en place d'un protocole d'alerte, cette segmentation des réponses entraîne une augmentation des risques de défaillance et pourrait aboutir à un retrait des assureurs.

### **Laurent DUCAMIN, SGDSN**

Le Secrétariat Générale de la Défense et de la Sécurité Nationale ayant pour vocation de préparer les collectivités territoriales et les opérateurs de l'Etat à répondre à une crise majeure, les activités du COPRNM nous intéressent particulièrement dans le cadre des impacts du changement climatique ainsi que de l'information et de la sensibilisation de la population. Les difficultés que suscitent les territoires d'outre-mer en raison de leur éloignement géographique suscitent également notre attention.

**Laurence MOTOMAN, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine**

Je souhaite soulever trois interrogations majeures :

- A quelle échéance et à partir de quels scénarios prospectifs les évolutions législatives relatives aux actions d'anticipation sont-elles envisagées ?
- L'Etat prévoit-il la mise en œuvre d'une politique de diversification forestière susceptible de limiter les risques que font porter sur les populations et sur l'économie les occurrences d'incendies, de sécheresses, de tempêtes ou d'attaques parasitaires ?
- Considérant qu'à horizon 2100, 50 000 logements pourraient faire face à un risque de submersion, et que les EPCI ne peuvent bénéficier du Fonds Barnier dans la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion intégrée des traits de côtes en raison de l'absence de risques immédiats pour les populations, le COPRNM a-t-il développé une vision à moyen ou long terme sur ce type d'aléas ?

Les problématiques engendrées par la diminution de la disponibilité en eau requièrent l'application systématique de la directive-cadre sur l'eau, qui prévoit explicitement que la priorité doit être accordée aux vivants, et non à l'industrie ou à l'agriculture. En outre, les différents phénomènes d'évaporation doivent inciter les pouvoirs publics à maintenir ces stocks au sein des nappes phréatiques, et non en extérieur.

**André VIOLA, Président du Conseil départemental de l'Aude**

En tant que représentant de l'Assemblée des départements de France, je souhaite que cette mandature du COPRNM constitue une opportunité d'approfondir les liens de coopération entretenus avec l'Etat, la représentation nationale et l'ensemble des échelons territoriaux.

Nous sommes particulièrement intéressés par l'étude des actions mises en œuvre dans les départements d'outre-mer.

L'Aude fait régulièrement face à des inondations violentes, lesquelles ont causé la mort de quinze personnes au cours du mois d'octobre 2018. La réponse à ce dernier épisode a du moins permis d'illustrer la capacité des départements à se positionner en tant que forces de propositions, un amendement du projet de loi sur l'engagement et la proximité ayant été porté en vue de permettre aux collectivités territoriales de soutenir les entreprises lors de catastrophes naturelles.

**Frédérique TUFFNELL, Députée de la Charente-Maritime**

Suite à la tempête Xynthia, la côte littorale du département s'est organisée dans le cadre des plans de prévention des risques naturels (PPRN), par l'installation de digues et la réalisation d'exercices avec les populations, dans l'objectif de limiter les risques de submersion marine. L'impact du changement climatique pourrait toutefois remettre en cause l'efficacité de ce dispositif. Le rapport réalisé par la Nouvelle Aquitaine concernant son exposition aux risques constitue un outil précieux pour le déploiement de plans d'action sur les territoires.

En tant que membre de la commission développement durable et aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale, je souhaite souligner l'efficacité des solutions fondées sur la nature, telles que la protection des dunes et des zones humides.

Par ailleurs, je mène actuellement une mission d'information relative à la gestion des conflits d'usage en temps de pénuries d'eau.

Il serait pertinent que ces nouveaux travaux en cours, notamment ceux provenant des territoires eux-mêmes, soient pris en compte par le COPRNM et l'échelon national.

### **Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire du Moule, Guadeloupe**

Outre les risques d'inondation, les collectivités d'outre-mer et plus particulièrement les Antilles françaises ont pour particularité d'être confrontées à des cyclones, dont la violence s'accroît indéniablement.

Depuis dix ans, le recours au Fonds Barnier a permis aux collectivités de réaliser une évaluation des bâtiments publics et de procéder à de nombreux travaux de reconstruction et de renforcement.

### **Christian SANCHIDRIAN, UNALCI**

Les associations de lutte contre les inondations attendent du COPRNM l'élaboration d'une vision prospective globale en vue de garantir un aménagement du territoire permettant d'assurer sa résilience face aux catastrophes naturelles sur le temps long. En outre, la politique de prévention mise en avant par cette instance devrait prendre en compte les trois piliers que sont la formation, l'information et l'éducation du public.

La mise en place d'un suivi des divers types de catastrophes permettrait d'optimiser l'expertise accumulée. De même, le traitement des enjeux propres aux différentes collectivités ne doit pas éclipser la nécessité de construire une vision globale des enjeux concernant le territoire national. Ces objectifs requerraient que le COPRNM s'appuie sur un réseau de compétences multiples.

Dans le cadre de sa fusion programmée avec cette instance, nous espérons également participer aux travaux relatifs à l'encadrement des interventions du Fonds Barnier.

Considérant que le réchauffement climatique constitue un facteur aggravant, nous nous interrogeons sur la possibilité pour le COPRNM de s'impliquer sur cet enjeu.

### **Philippe LAGAUTERIE, FNE**

Nous souhaitons attirer l'attention sur l'importance d'une meilleure prise en compte du fonctionnement des systèmes naturels, lesquels permettraient à terme de limiter les coûts liés aux risques naturels. A titre d'exemple, la délivrance de permis de construire en zones inondables constitue une pratique encore trop fréquente. De même, une réflexion commune entre l'Etat et les acteurs du milieu assurantiel doit être engagée relativement aux financements conditionnés à une reconstruction strictement à l'identique, lesquels laissent les personnes concernées vulnérables face à de nouvelles occurrences. Compte tenu du changement climatique en cours, le déplacement de certaines populations ne pourra à terme pas être évité.

### **Sylvette PIERRON, IFFO-RME**

L'IFFO-RME est une structure accompagnant les politiques d'information et d'éducation à la prévention des risques dans les territoires, notamment auprès des jeunes enfants en partenariat avec

les acteurs de l'Education Nationale. Si les établissements scolaires concentrent leurs efforts sur la gestion des risques et la mise en sûreté, nous souhaitons attirer l'attention sur la nécessité de mieux prendre en charge les enjeux de pédagogie face aux événements majeurs. Le COPRNM pourrait être en mesure de promouvoir ce type d'accompagnements, par exemple par l'organisation de villages de la prévention.

**Jean-Michel TANGUY, AFPCN/SHF**

L'association s'est récemment restructurée autour de quatre missions, que sont la gestion des réseaux d'acteurs, l'animation scientifique et technique, les actions territoriales et intersectorielles ainsi que les activités internationales et européennes.

Nous sommes particulièrement sensibles aux conséquences du changement climatique sur le niveau des eaux, sur les risques de submersion marine des littoraux ainsi que sur le calcul de la fréquence de ces événements. Nous organisons également des formations à teneur scientifique qui pourraient être proposées aux élus.

**Philippe ESTINGOY, AQC**

La mission de l'AQC, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la construction, consiste en la prévention des désordres au sein du secteur.

Etant particulièrement mobilisés sur l'objectif de résilience des constructions, nous souhaitons mettre en avant le rôle central de la réalisation systématique d'études préalables afin de garantir la prise en compte de l'ensemble des risques en présence et de limiter les éventuels dégâts ex post. Nous avons par exemple pu constater que les bâtiments reconstruits à Saint-Martin suite à un cyclone intègrent effectivement ce risque, mais ignorent celui relatif aux séismes.

Il est regrettable que certains risques aujourd'hui largement documentés, à l'instar du phénomène de retrait-gonflement des argiles, ne soient pas suffisamment pris en compte dans la mise en œuvre des dispositifs de prévention.

**Pascale POUPINOT, AGENCE D'URBANISME OISE LES VALLES**

Je souhaite souligner l'intérêt de cette instance en matière de croisement des domaines de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement concernant les enjeux de prévention ainsi que de prise en compte des vulnérabilités et capacités de résilience des territoires. Le traitement conjoint de ces différentes problématiques est indispensable.

**Christophe DELCAMP, FFA**

Outre l'élaboration d'une vision stratégique globale, nous attendons que le COPRNM incite à sa mise en œuvre concrète sur le terrain. Nous souhaitons avancer plusieurs propositions concernant la réforme du régime des catastrophes naturelles et espérons un renforcement de la collaboration entre l'Etat et les acteurs de l'assurance afin d'améliorer l'actuel système de prévention.

**Nicolas BAUDUCEAU, CCR**

La CCR est une entreprise publique occupant une place centrale dans le système d'indemnisation des catastrophes naturelles en raison de son rôle de mutualisation des risques.

Les évolutions en matière de changement climatique font anticiper une augmentation de 50 % du coût de la sinistralité à l'horizon 2050. Outre les enjeux en matière d'assurabilité des territoires, l'équilibre même du régime pourrait à terme être remis en cause sans une amélioration des dispositifs de prévention. Il doit par ailleurs être rappelé que le budget du Fonds Barnier est prélevé sur le système d'indemnisation des catastrophes naturelles.

Nous attendons que le COPRNM participe de l'effort d'évaluation des politiques de prévention, aborde effectivement l'ensemble des aléas qui le concernent et puisse documenter les bénéfices de cette politique indispensable pour la poursuivre et la développer. Une articulation pourrait par ailleurs être envisagée entre cette instance et la CMI.

**Laure TOURJANSKY, Direction générale de la prévention des risques**

Afin de nous assurer que les travaux menés par la DGPR correspondent aux enjeux de terrain, nous vous proposons de solliciter vos réseaux respectifs, afin d'identifier de potentiels participants aux « groupes miroirs » que nous mettons régulièrement en place.

**IV. Point d'actualités****A. Retour sur les crues de l'Aude de novembre 2019****Laure TOURJANSKY, Direction générale de la prévention des risques**

La carte du cumul de pluie illustrant les fortes précipitations enregistrées en PACA, et notamment dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes témoigne de l'intensité du phénomène. Elle est issue d'instruments consultables par les élus locaux : Avertissement des pluies intenses à l'échelle des communes (APIC), un outil d'alertes instantanées concernant les pluies et ruissellements utilisé par Météo France ; Vigicrues Flash, permettant à 10 000 collectivités éligibles d'être informées des montées en niveau d'eau, bien que seuls 12 % d'entre elles l'utilisent. L'humidité des sols sur la zone impactée a également été prise en compte afin de déterminer la rapidité des ruissellements.

Les résultats des limnigrammes réalisés sur le territoire ont abouti au déclenchement d'une vigilance rouge, laquelle semble avoir fonctionné de manière satisfaisante. La campagne Cévenole menée depuis 2015 a permis de faire progresser les comportements de sauvegarde. Plusieurs décès sont toutefois à déplorer.

Les suites données à de tels épisodes comprennent :

- Le déclenchement d'une procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles pour les 150 communes concernées ;
- L'engagement des préfets et élus locaux dans l'aide aux habitants les plus impactés ;
- La mise en œuvre de relevés de laisses de crue en collaboration avec les collectivités territoriales, en vue d'initier un travail de révision des plans de prévention ou d'ajuster les PAPI ;
- La réalisation d'un retour d'expérience concernant les dispositifs de gestion et de prévention.

Les crues de l'Aude d'octobre 2015 ont causé 15 décès, 197 blessés et 256 millions d'euros de dommages. Si le dispositif spécifique à l'arc méditerranéen (mission Arcmed) a pu être mis en place, la causalité des décès n'est malheureusement pas encore totalement maîtrisée. Les comportements les plus dangereux ont toutefois pu être identifiés.

L'Etat et les collectivités territoriales se sont fortement mobilisés avec par exemple la gestion post-crue des embâcles et des déchets et la délocalisation des personnes les plus exposées assurée avec l'appui du Fonds Barnier. Les habitations concernées ont ainsi pu être rachetées sans prise en compte du risque et à un rythme soutenu grâce à l'implication de l'Etablissement public foncier. L'état du réseau de prévisions des crues a fait l'objet de vérifications, tandis que les ponts et ouvrages hydrauliques ont été expertisés. Les plans de prévision et les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) nécessitant une révision ont été modifiés avec le concours de l'ensemble des acteurs.

## **B. Séisme de Teil**

### **André VIOLA, Président du Conseil départemental de l'Aude**

Le dispositif de collaboration mis en œuvre entre les collectivités territoriales et l'Etat a permis la prise en charge en urgence des habitants et le déploiement d'aides financières qui ont facilité les démarches administratives des communes et particuliers concernés.

La réalisation rapide des relevés de laisses de crues a permis aux municipalités de bénéficier d'une importante visibilité et participera au travail de révision des PLU. Des repères de crues seront également installés avec le concours du syndicat mixte œuvrant à l'échelon du département.

Le dispositif d'alerte n'a été déclenché au niveau rouge qu'au cours de la nuit, ce qui a pu ralentir la réaction de la population. Si l'ensemble des municipalités concernées par les risques de crues a établi un plan communal de sauvegarde, il doit être noté que les exercices réalisés par la population ne diffèrent pas entre les niveaux d'alerte orange et rouge.

Une réflexion a été engagée concernant l'élaboration d'un troisième PAPI. L'installation de digues n'étant pas envisageable en raison du relief dans les zones touchées par la crue, des dispositifs d'accompagnement individuel devront être mis en place.

La création du syndicat mixte suite à l'épisode de 1999 nous a permis d'abandonner une logique communale pour aborder les enjeux du territoire par bassins versants. L'ensemble des collectivités territoriales y contribue, peu importe leur exposition au risque d'inondation.

### **Katy NARCY, Direction générale de la prévention des risques**

Le séisme enregistré au Teil, d'une magnitude supérieure à 5,3 a touché 300 bâtiments plus que fortement, tandis que 12 structures devront être démolies.

Bien que cet épisode ait approché de la puissance maximale pouvant être enregistrée dans une zone à risques modérés, l'étude des précédentes occurrences avait permis l'application des règles de constructions parasismiques adaptées aux bâtiments de la région.

**Anne LE FRIANT, IPGP**

Selon quelles modalités le monde académique est-il associé à ces enjeux ?

Il me semble que le délai nécessaire pour prendre en charge le nouveau volcan apparu à Mayotte illustre les difficultés de coordination entre les différents ministères et opérateurs de l'Etat.

**Laure TOURJANSKY, Direction générale de la prévention des risques**

L'Agence nationale de la recherche (ANR) a récemment engagé un travail de compilation des recherches menées dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles. Un séminaire a également été organisé la semaine dernière afin de présenter l'ensemble des réalisations dans ce domaine. Cette synthèse pourrait être transmise aux membres du COPRNM.

Compte tenu de la nouveauté du phénomène de séisme à Mayotte, il pourrait être considéré, en fait, que les administrations ont été en mesure de se coordonner et de mobiliser la flotte océanographique dans des délais particulièrement réduits.

**C. Réglementation relative au retrait-gonflement des argiles****Katy NARCY, Direction générale de la prévention des risques**

En raison de son caractère diffus, le retrait-gonflement des argiles n'est généralement pas mis en avant, alors qu'il fait peser un risque sur plusieurs centaines de milliers d'habitations depuis les dix dernières années.

La loi ELAN prévoit un dispositif assurant que les bâtiments nouvellement construits prennent suffisamment en compte ce risque. Le dernier décret a été publié récemment et les arrêtés d'application sont en cours de signature.

**D. Actualités de la DGPR****Laure TOURJANSKY, Direction générale de la prévention des risques**

- La DGPR s'appuie sur un cadre législatif relativement stable, principalement composé des lois de 1995 et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).
- Des appels à projets sont également lancés, dont l'AMITER, qui vise à accompagner une dizaine de collectivités territoriales dans la mise en œuvre de projets de prévention. Cette nouvelle version se concentrera principalement sur l'amélioration de l'existant, notamment face aux risques d'inondation.
- Notre direction élabore également des plaquettes d'information dans l'objectif de faciliter la compréhension et le recours aux outils de la prévention des risques (plaquette « inondation » dans les dossiers).
- Le Fonds Barnier constitue un instrument financier crucial pour la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels. Celui-ci a pu faire l'objet de récentes adaptations dans le cadre de la loi de finances pour 2019, dont :
  - . la possibilité de recourir au Fonds sur 5 ans dans l'objectif de consolider certains bâtiments de gestion de crise dans les Antilles ;

- . la modification de certains plafonds ;
- . l'augmentation de 40 % à 80 % des taux de soutien aux particuliers appliquant des mesures de réduction de la vulnérabilité de leurs propres habitations.

Si aucune modification n'est prévue pour l'année 2020, la disposition ouvrant la possibilité de mobiliser le Fonds Barnier concernant des bâtiments non assurés dans les outremer pourrait être reconduite.

Le plafond en délégation du Fonds Barnier atteint 137 millions d'euros, approximativement 200 millions d'euros ayant été délégués au cours de l'année. Cette augmentation par rapport à l'année précédente est en partie due aux interventions de délocalisation effectuées en urgence dans l'Aude ainsi qu'aux opérations visant à améliorer notre connaissance de l'activité volcanique à Mayotte.

## **V. Fonctionnement du dispositif catastrophes naturelles présenté par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)**

*L'intervenant devant effectuer la présentation n'étant pas présent, le point est reporté.*

## **VI. Réflexions sur la modernisation de l'information préventive et l'information acquéreurs-locataires**

### **Laure TOURJANSKY, Direction générale de la prévention des risques**

Nous engageons des travaux en vue de moderniser l'information préventive, ce qui constitue le socle de la prévention et une priorité de nos services déconcentrés. Associer des membres du COPRNM qui le souhaiteraient permettrait un regard expert sur les évolutions menées.

### **Mme Katy NARCY, Direction générale de la prévention des risques**

La sensibilisation des habitants, qui porte tant sur les comportements adéquats en cas de risque que sur la nécessité d'une adaptation du territoire, constitue une condition nécessaire au bon fonctionnement des dispositifs de prévention. Bien que les outils réglementaires en place aient permis d'améliorer la connaissance de ces politiques publiques, ceux-ci n'ont pas été actualisés depuis 2003. Les trois instruments centraux sont :

- Le dispositif d'information acquéreur-locataire (IAL), qui permet de sensibiliser les parties sur les risques en présence avant que la transaction ne soit conclue ;
- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) élaboré par le préfet, qui accompagne les maires dans l'application de leurs obligations ;
- Les responsabilités attribuées aux communes en matière d'affichage des risques, de réunions d'informations, et de pose des repères de crues.

Une version numérique de l'IAL reposant sur le site Géorisques est également prévue afin d'en améliorer l'ergonomie, les visuels ainsi que les qualités pédagogiques. Nous proposons que des membres volontaires participent à l'évaluation de ces modifications lorsque celles-ci seront achevées.

Divers outils de communication sont également prévus dans le cadre de campagnes d'information sur les risques majeurs.

Il doit toutefois être noté que ces instruments constituent un socle d'information minimal et nécessitent d'être complétés par une mobilisation des élus dans le cadre de campagnes de communication adaptées aux spécificités de leurs territoires. Nous proposons la mise en place d'un groupe de travail piloté par des représentants des collectivités territoriales concernant les outils à employer pour l'amélioration de la culture du risque.

**Laurence MOTOMAN, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine**

Je souhaiterais savoir si les éléments relatifs aux traits de côtes sont pris en compte par le dispositif d'information acquéreur-locataire.

**Katy NARCY, Direction générale de la prévention des risques**

Considérant que les phénomènes d'érosion ne sont pris en compte que lorsqu'ils sont traités dans le cadre d'un PPR, l'élaboration d'un nouveau guide permettant d'obtenir une information plus exhaustive pourrait être envisagée.

Les données relatives aux traits de côte n'étant actuellement fournies dans le cadre de l'IAL que lors de l'officialisation de la transaction chez le notaire, nous pourrions envisager de contraindre les agences immobilières à en informer les potentiels acquéreurs ou locataires dès la visite.

**Pascale POUPINOT, AGENCE D'URBANISME OISE LES VALLES**

Les certificats d'urbanisme comprennent également des informations qui pourraient être utiles aux acquéreurs si ceux-ci les obtiennent suffisamment en amont.

## **VII. Propositions pour les suites dans travaux du COPRNM**

**Denis THURIOT, Président du COPRNM**

Je propose que le COPRNM se fixe pour objectif de publier une recommandation relative à l'information préventive ainsi qu'à l'IAL avant un an. Nous pourrions envisager une collaboration avec la chambre nationale des notaires, les chambres de propriétaires, les associations de locataires et les agences immobilières. La mise en place d'un premier groupe de travail miroir serait dans ce cadre pertinente.

Outre des commissions permanentes, des groupes de travail temporaires pourront en effet être mis en place en vue d'aborder des thématiques plus précises. Nous souhaiterions vous soumettre les propositions suivantes :

- Un groupe de travail sur le règlement intérieur et la méthode de travail du COPRNM ;
- Un groupe de travail sur les méthodes de sensibilisation des élus, la programmation d'actions dans le cadre de la journée du 13 octobre et la préparation des Assises nationales ; éventuellement, pour proposer une charte d'engagement pour la prévention des risques naturels majeurs ;

- Une commission permanente sur l'international, le Fonds Barnier dans la prochaine organisation du COPRNM et l'Observatoire National des Risques Naturels.

Nous incitons également les membres à intervenir au sein des groupes de travail ministériels et interministériels

**Christian SANCHIDRIAN, UNALCI**

Ne pourrait-il pas être envisagé que des commissions permanentes soient mises en place en vue de traiter de sujets plus prospectifs et généraux, à l'instar du réchauffement climatique ou de la résilience du bâti ?

**Denis THURIOT, Président du COPRNM**

Compte tenu du temps limité dont nous disposons, et afin d'éviter de générer des groupes de travail doublons avec d'autres instances, le COPRNM doit être mobilisé sur les thématiques qui le concernent en propre. Nous proposons de laisser un temps de réflexion aux membres avant qu'ils ne postulent à ces commissions et groupes de travail.

Il semblerait par ailleurs pertinent que cette instance soit en mesure de se réunir à titre exceptionnel si l'évolution de l'actualité ou la survenance d'un événement majeur l'exigent.

**Pascale POUPINOT, AGENCE D'URBANISME OISE LES VALLEES**

Si toutes les situations ne peuvent être considérées comme comparables, il pourrait s'avérer intéressant de réaliser un comparatif avec les réglementations et actions mises en place par d'autres pays européens particulièrement performants sur ces enjeux.

**Denis THURIOT, Président du COPRNM**

Je propose que ces contenus soient partagés dans le cadre des groupes existants. Ces études comparatives pourraient par exemple être intégrées à la commission permanente sur l'international.

**Laure TOURJANSKY, Direction générale de la prévention des risques**

Compte tenu de leur dimension internationale, le BRGM et Météo France pourraient être sollicités afin de transmettre leurs retours d'expériences.

**Christophe DELCAMP, FFA**

Les exemples de comportements vertueux relevés dans les collectivités territoriales françaises doivent également être remontés au COPRNM afin que ce dernier les diffuse.

**Denis THURIOT, Président du COPRNM**

Ce travail de sensibilisation des élus pourrait être mené en région en collaboration avec les directions régionales pertinentes.

**Jean-Michel TANGUY, AFPCN/SHF**

Il serait également intéressant de faire remonter les débats se tenant au sein des diverses commissions mixtes et colloques internationaux.

**Denis THURIOT, Président du COPRNM**

Un premier travail de compulsions des informations disponibles semble nécessaire.

**Laure TOURJANSKY, Direction générale de la prévention des risques**

En raison du processus de renouvellement et d'élargissement du COPRNM, les nominations des membres devront être réalisées de nouveau par décret.

*La séance est close à 17 heures 30.*